



## DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Directeur général

#### Deuxième rapport supplémentaire: délégations incomplètes aux réunions tripartites

1. A la suite de la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT, adoptée par la Conférence à sa 56<sup>e</sup> session (1971), le Conseil d'administration a invité le Directeur général à effectuer des enquêtes sur les raisons pour lesquelles des gouvernements n'ont pas envoyé de délégations tripartites aux sessions de la Conférence générale, aux conférences régionales et aux commissions d'industrie<sup>1</sup>, et à lui faire rapport à ce sujet.
2. A sa 205<sup>e</sup> session (février-mars 1978), le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, a décidé d'autoriser le Directeur général à étendre les demandes d'explications aux cas où aucune délégation n'a été envoyée.
3. Le dernier rapport à ce sujet a été soumis au Conseil d'administration à sa 265<sup>e</sup> session (mars 1996). Le présent rapport porte sur les 86<sup>e</sup>, 87<sup>e</sup> et 88<sup>e</sup> sessions de la Conférence.
4. Le tableau ci-après indique les délégations absentes ou incomplètes aux réunions concernées et résume les explications fournies par les Etats Membres. Seules 11 réponses sont parvenues sur les 66 lettres qui ont été envoyées. Ces réponses évoquaient essentiellement des problèmes financiers.

Genève, le 26 mars 2001.

<sup>1</sup> Depuis janvier 1996, à l'exception de la Réunion tripartite sur la promotion des femmes aux postes de direction (Genève, 15-19 décembre 1997), les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs aux réunions sectorielles sont désignés par leurs groupes respectifs. Ces réunions ne sont donc pas couvertes par le présent rapport.

## Annexe

Pas de délégation	Délégations incomplètes			Explications reçues	
	Pays	Délégués gouvernementaux seulement	Pas de délégués des employeurs	Pas de délégués des travailleurs	Problèmes financiers
<b>86<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2-18 juin 1998)</b>					
Antigua-et-Barbuda	Afghanistan	Libéria	Guinée	Belize	<i>Dominique</i> – incompatibilité de dates entre la CIT et le calendrier parlementaire national, problèmes financiers <i>Erythrée</i> – incompatibilité de dates entre la CIT et le calendrier national
Arménie	Bosnie-Herzégovine	Sierra Leone	équatoriale	Malawi	
Belize	Gambie	Tchad		Sainte-Lucie	
Cambodge <sup>1</sup>	Tadjikistan				
Comores					
Djibouti					
Dominique					
Erythrée					
Malawi					
Ouzbékistan					
Saint-Kitts-et-Nevis					
Sainte-Lucie					
Saint-Vincent-et-les Grenadines					
Iles Salomon					
Somalie <sup>2</sup>					
Turkménistan					
Yougoslavie <sup>2</sup>					

Pas de délégation	Délégations incomplètes			Explications reçues	
	Pays	Délégués gouvernementaux seulement	Pas de délégués des employeurs	Pas de délégués des travailleurs	Problèmes financiers
<b>87<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1-17 juin 1999)</b>					
Antigua-et-Barbuda	Afghanistan <sup>2</sup>	Géorgie	Aucun	Arménie	<i>Géorgie</i> – organisations d'employeurs encore trop faibles pour envoyer des délégués <i>Suriname</i> – instabilité économique intérieure due à des grèves
Belize	Arménie	Kazakhstan		Gambie	
Comores	Bosnie-Herzégovine	République démocratique populaire lao		Guyana	
Djibouti	Gambie	Tadjikistan			
Dominique	Kirghizistan				
Guinée équatoriale	Sao Tomé-et-Principe				
Grenade					
Guyana					
Ouzbékistan					
Saint-Kitts-et-Nevis					
Sainte-Lucie					
Sierra Leone <sup>2</sup>					
Iles Salomon					
Somalie <sup>2</sup>					
Suriname					
Turkménistan					
Yougoslavie <sup>2</sup>					

Pas de délégation Pays	Délégations incomplètes			Explications reçues	
	Délégués gouvernementaux seulement	Pas de délégués des employeurs	Pas de délégués des travailleurs	Problèmes financiers	Autres
<b>88<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 30 mai – 15 juin 2000)</b>					
Antigua-et-Barbuda	Afghanistan <sup>2</sup>	Rwanda	Aucun	Rwanda	Aucun
Comores	Arménie				
Dominique	Bosnie-Herzégovine				
Fidji	Equateur				
Gambie	Haiti				
Grenade	Kiribati				
Guinée équatoriale	Sao Tomé-et-Principe				
Kirghizistan					
Ouzbékistan					
Saint-Kitts-et-Nevis					
Sainte-Lucie					
Saint-Vincent-et-les Grenadines					
Iles Salomon					
Somalie <sup>2</sup>					
Turkménistan					
Yougoslavie <sup>2</sup>					

<sup>1</sup> Il n'a pas été envoyé de demande de renseignements au Cambodge qui a présenté ses pouvoirs sans qu'une délégation ait siégé, conformément à la décision de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Il n'a pas été envoyé de demande de renseignements à ces pays en raison de la situation nationale.